



## La Fête de l'Automne fête ses 10 ans en 2024 !!

Dimanche 15 septembre 2024 de 10h à 19h – Contrexéville

**Fiche inscription au Marché ou à la FOIRE à retourner pour le 30/06/2024**

Organisée par la Mairie de Contrexéville. **Nombre de places disponibles limitées.**

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la stricte application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 qui dispose que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la délivrance des titres d'occupation du domaine public, pour permettre l'exercice d'une activité économique, est soumise à procédure de sélection. Les candidats choisis bénéficieront d'une autorisation d'occupation du domaine public communal, non cessible, précaire et révoicable.

**Critères de sélection :** Professionnels/commerçants/artisans.

L'entreprise doit s'engager à respecter l'emplacement qui lui sera désigné pour son stand et son véhicule, le nombre de mètres définis, le sens de stationnement indiqué pour les véhicules et les consignes de sécurité.

Le professionnel s'engage en signant ce formulaire à respecter son emplacement et l'emplacement des autres exposants, et à respecter les personnes qui seront en charge de son accueil pour lui indiquer son emplacement le 15 septembre.

Formulaire à retourner dûment complété à la mairie AVANT LE 30 :06 :2024 avec les chèques à l'ordre du **Trésor Public**. **A réception, l'organisateur vous informera rapidement s'il accepte de vous accueillir ou vous retournera votre dossier avec les chèques.**

Si votre candidature est retenue, une réponse par mail vous sera délivrée avec le nombre de mètres linéaires possibles.

**Tarif emplacement :** 5€ les 2m par chèque à l'ordre du Trésor Public (par 2mètres uniquement : 2, 4, 6m soit 5, 10 ou 15€) => 6 m possible au maximum.

+ chèque de caution de 100€ => **encaissé en cas de désistement non justifié 3 jours avant la date, reçu par mail ou voie postale** (sauf maladie ou accident sur présentation d'un justificatif obligatoire).

**Soit 2 chèques à fournir = 1 chèque (tarif selon la longueur souhaitée 5, 10, 15€) et un chèque de 100€ pour la caution => à établir chacun à l'ordre du Trésor Public, en indiquant la date du 15 septembre 2024 et à envoyer avant le 30 juin 2024. \***

Les 2 chèques sont à joindre à ce formulaire avec la fiche et une copie de votre carte d'identité et un justificatif de votre société (exemple Extrait Kbis) à : Mairie de Contrexéville, **Service Manifestations Vie Associative**, 75 rue Gaston Thomson, 88140 CONTREXEVILLE. Pour toute information complémentaire tél 03 29 08 81 91.

**Préciser ce que vous souhaitez vendre pour être répartis sur les emplacements dédiés dans le parc ou en centre-ville :**

**Marché :** produits Bio, Je Vois la Vie en Vosges Terroir, Bienvenue à la Ferme : .....

**Bien-Etre, cosmétique bio, lecture, nature...** : .....

**Foire :** vêtement, maroquinerie, petit meuble, objet déco, matériel bricolage, matériel jardinage, maison et jardinage .....

**Emplacement** Longueur souhaitée \* : .....m (rappel : **6m possible au maximum**)

**IMPORTANT :** Dimension de votre chapiteau ou de votre abri : ..... (merci d'adapter votre demande d'emplacement aux dimensions de votre chapiteau).

**Nom, prénom, Adresse \* : (écriture lisible)**

**Téléphone portable (actif jour du marché et de la foire) \* :** .....

**Adresse mail \* :** .....

s'engage à :

**Accepter les clauses mentionnées sur cette fiche d'inscription.**

**Se conformer au lieu d'emplacement qui lui sera désigné**

**Accepter de venir avec 1 seul véhicule de dimension de 5m de longueur au maximum**

**Accepter de stationner le véhicule dans le sens qui lui sera communiqué**

**Fournir les chèques demandés avant le 30 juin 2024**

**Avertir par mail ou voie postale de tout désistement au minimum 3 jrs avant la date (rappel : à défaut le chèque de caution de 100€ sera encaissé).**

**Restituer son emplacement propre (débarassé de traces de scotch etc... ), trier et récupérer ses déchets. \***

**Respecter les personnes en charge de votre accueil**

(\*à renseigner obligatoirement)

Si le dossier est incomplet, et/ou, si toutes les clauses ne sont pas acceptées, la candidature ne sera pas acceptée.

Si le nombre de places maximum est atteint la mairie vous avertira directement et les chèques vous seront retournés par La Poste.

A....., le

**Signature (obligatoire) :**